

# LE SAINT-MAURICIEN



Flash N° 101

Juillet 2020

## Le mot du Maire

Après ces mois difficiles, les activités sur notre commune reprennent lentement.

Les écoles ont fini sur une fréquentation proche de la normale, et cela dans une excellente organisation.

Les effectifs à venir de l'école sont prévus à la hausse, ce qui est une excellente nouvelle pour notre village.

Certaines associations ont repris doucement leurs activités en respectant les gestes barrières, les salles ayant pu rouvrir très récemment. Beaucoup d'entre elles ont réellement souffert du confinement et nous espérons que les nombreux adhérents reprendront leurs activités à la rentrée pour en garantir leur survie.

Votre équipe municipale s'est remise en action pour travailler sur les divers chantiers de notre programme.

Dès la rentrée nous allons relancer les réunions de quartiers, la création du conseil des sages pour lequel nous attendons vos candidatures, et la mise en place de commissions extra-municipales ouvertes aux habitants (environnement, citoyenneté).

Là aussi nous allons faire appel à vous pour y participer.

Enfin, un TaD (Transport À la Demande) va voir le jour, également à la rentrée (retrouvez tous les détails sur notre site).

Je vous souhaite d'excellentes vacances d'été, reposez-vous, et surtout prenez soin de vous et de vos proches.

Bien à vous

Votre Maire

## Les délibérations du Conseil Municipal du 02 juillet 2020

16 présents et 3 pouvoirs

### L'ordre du jour :

- **Approbation du compte de gestion et du compte administratif communal 2019**

	Recettes	Dépenses	Résultats de l'exercice 2019
Investissement	182 534.09	306 515.05	-123 980.96
Fonctionnement	1 265 879.09	1 064 950.23	200 928.86

	Résultats de clôture 2018	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice 2019	Résultats de clôture 2019
Investissement	55 606.43		-123 980.96	-68 374.53
Fonctionnement	186 742.17	70 000.00	200 928.86	317 671.03
Total	242 348.60	70 000.00	76 947.90	249 296.50

⇒ Délibération adoptée à l'unanimité, M. William Berrichillo ne participant pas au vote

- **Affectation du résultat budget communal 2019**

⇒ Délibération adoptée à l'unanimité

- **Taux communaux d'imposition**

Ils concernent les taxes foncières sur le bâti et le non bâti.

Proposition de maintenir les mêmes taux d'impôts directs que l'année précédente

⇒ Délibération adoptée à l'unanimité

- **Subvention au CCAS et à la Caisse Des Écoles**

Proposition de revenir aux montants de 2018

CCAS : 10 000 €, CdE : 20 000 €

⇒ Délibération adoptée à l'unanimité

- **Tableau des effectifs**

Modification portant sur l'effectif des emplois à temps complet et non complet, nécessaires au bon fonctionnement des services, applicable à compter du 1er septembre 2020

⇒ Délibération adoptée à l'unanimité

- **Budget primitif communal**

Fonctionnement : 1 156 890.66 €

Investissement : 352 895.37 €

⇒ Délibération adoptée à l'unanimité

- **Commission communale des impôts directs : désignation des représentants**

Renouvellement des membres : la direction des services fiscaux désigne 6 titulaires et 6 suppléants sur une liste établie par le conseil municipal de 24 contribuables

⇒ Délibération adoptée à l'unanimité

## Conseil des sages

Comme annoncé dans notre programme, l'équipe municipale souhaite mettre en place un Conseil des Sages (+ 60 ans). La prise en compte de la connaissance que nos anciens ont de l'évolution du village nous paraît essentielle pour construire notre avenir.

Vous souhaitez y participer ? Faites-vous connaître en mairie.

A l'occasion du « plan canicule », la Mairie met en place un numéro de téléphone pour le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale). Ce numéro permet d'assurer un relai entre vous et l'équipe municipale. Il ne s'agit pas d'un numéro d'urgence médicale (pour cela, appelez le 15) mais un moyen de joindre un interlocuteur local en cas de difficulté ponctuelle.

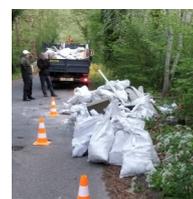
**Téléphone d'astreinte CCAS : 06 49 48 74 60**

## CCAS

## Incivilités

La période de confinement n'a pas empêché la poursuite des incivilités, notamment les dépôts sauvages mais aussi les débordements dans les bornes d'apport volontaire. Merci à tous ceux qui ont participé à ces nettoyages.

La mairie met tout en œuvre pour connaître les auteurs de ces incivilités. Le mois dernier, deux jeunes ont été repérés en train de détruire une clôture. Ils ont été identifiés et des mesures ont été prises à leur rencontre.



A ce jour, la majorité des prises éligibles sont déployées. Il en reste quelques unes, bloquées pour différentes raisons. Les ouvertures commerciales devraient se faire cet été. Attention, certains fournisseurs peuvent vous inciter à signer dès maintenant mais vous ne serez pas connectés pour autant.

## La fibre

## Linky

Vous avez reçu un courrier d'Enedis, ou allez bientôt le recevoir, vous informant avoir mandaté l'entreprise 5COM pour réaliser l'intervention de changement de compteur. Pour plus d'informations, vous pouvez aller sur le lien : <https://www.enedis.fr/linky-compteur-communicant>

**Juillet-août** : Pause estivale bien méritée après un hiver et un printemps compliqué

**Le 5 septembre** : Forum des associations

**Le 19 septembre** : Fête de la Saint-Maurice

## Évènements à venir

## Rappels « à votre écoute »

**A la Mairie** : Une boîte à idées vous attend. N'hésitez pas à venir la remplir.

**Sur le site internet** : Dans la rubrique « À votre écoute », vous avez la possibilité de communiquer avec vos élus et vous pouvez vous abonner aux alertes et aux Flashes.

**Avec l'Appli mobile** : sur <https://app.smm.bluspark.io/>

Un guide à l'utilisation est téléchargeable sur le site et disponible en mairie.

## Les numéros d'urgence :

SAMU 15

Gendarmerie 17

Sapeurs Pompiers 18

N° unique d'urgence européen 112

**Nouveau : numéro astreinte CCAS 06 49 48 74 60**

MAIRIE DE SAINT-MAURICE-MONTCOURONNE  
[www.mairie-saint-maurice-montcouronne.fr](http://www.mairie-saint-maurice-montcouronne.fr)

Tél. : 01 64 58 91 55 - Fax : 01 64 58 83 80 - Email : [mairie-saint-maurice-accueil@wanadoo.fr](mailto:mairie-saint-maurice-accueil@wanadoo.fr)

Imprimé à la CCPL

